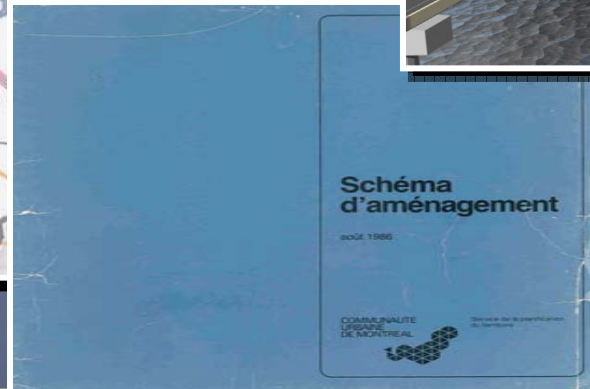
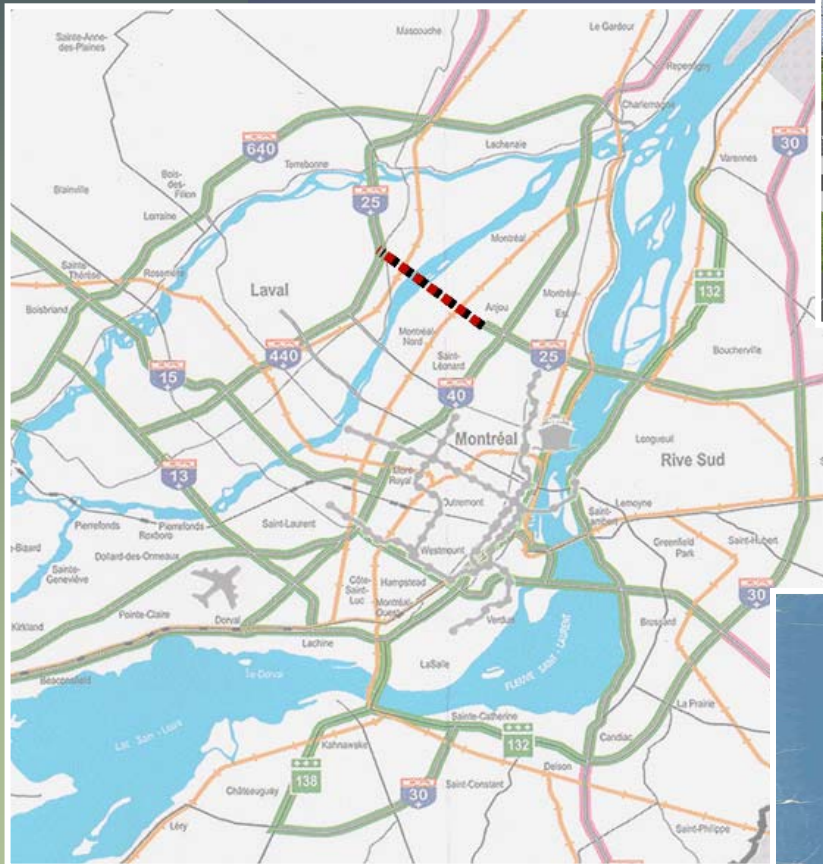


Le parachèvement de l'autoroute 25 et le schéma d'aménagement en vigueur sur l'île de Montréal



Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25
- Les modifications au schéma d'aménagement

Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25

Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25
 - Contexte
 - Problématique
 - Projet
 - Environnement
 - En bref...

Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25
 - Contexte
 - Problématique
 - Projet
 - Environnement
 - En bref...

Contexte

Depuis les années 70, le projet de l'autoroute 25 est inclus dans les outils de planification du ministère des Transports du Québec.



Ce projet vise essentiellement deux grands objectifs:

- **Faciliter la mobilité des personnes et des marchandises à la fois dans l'est de l'agglomération et avec les autres pôles économiques de la région métropolitaine (axe le plus direct reliant la Rive-Sud, Montréal, Laval et la Rive-Nord)**
- **Améliorer, pour les résidents et les entreprises, l'accès aux axes routiers et au réseau de transport en commun**

Contexte

En ce sens, il s'inscrit en appui aux orientations de développement économique et d'aménagement des partenaires municipaux et régionaux

Il fait partie:

- **du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**
 - pour compléter le réseau routier stratégique au pourtour de l'agglomération
 - pour assurer de meilleurs liens avec les marchés extérieurs ou les agglomérations périphériques
- **du Plan Montréal 2025 intitulé « Imaginer – Réaliser Montréal 2025 » de la ville de Montréal**
 - afin de favoriser les déplacements d'une manière efficace et sécuritaire des personnes et des marchandises et , avec comme objectifs particuliers d'améliorer la desserte en transport routier pour l'est de l'agglomération, soutenir le développement de l'est et faciliter la mobilité...



Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25
 - Contexte
 - Problématique
 - Projet
 - Environnement
 - En bref...

Problématique

1) Discontinuité de l'autoroute 25:

**Détours de 45 000 000 km/an
aux usagers**

**Débordement et surcharge sur
les autres ponts**



Problématique

2) **Tous les axes routiers reliant Montréal et Laval sont régulièrement congestionnés aux heures de pointe:**

Les files d'attente totalisent près de 20 km, le matin



Problématique

3) L'augmentation prévisible des débits sans intervention interrive se traduira par des problèmes majeurs d'ici 2016:

- **Augmentation de la congestion:**
 - Les files d'attente pourraient doubler
- **Augmentation de la pollution de l'air (consommation d'essence)**
- **Augmentation des coûts du transport des marchandises**
- **Augmentation de la circulation sur les artères locales**



Problématique

C'est en raison des enjeux de mobilité actuels et futurs que le ministère des Transports considère le parachèvement de l'A-25 comme une priorité gouvernementale



Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25
 - Contexte
 - Problématique
 - **Projet**
 - Environnement
 - En bref...

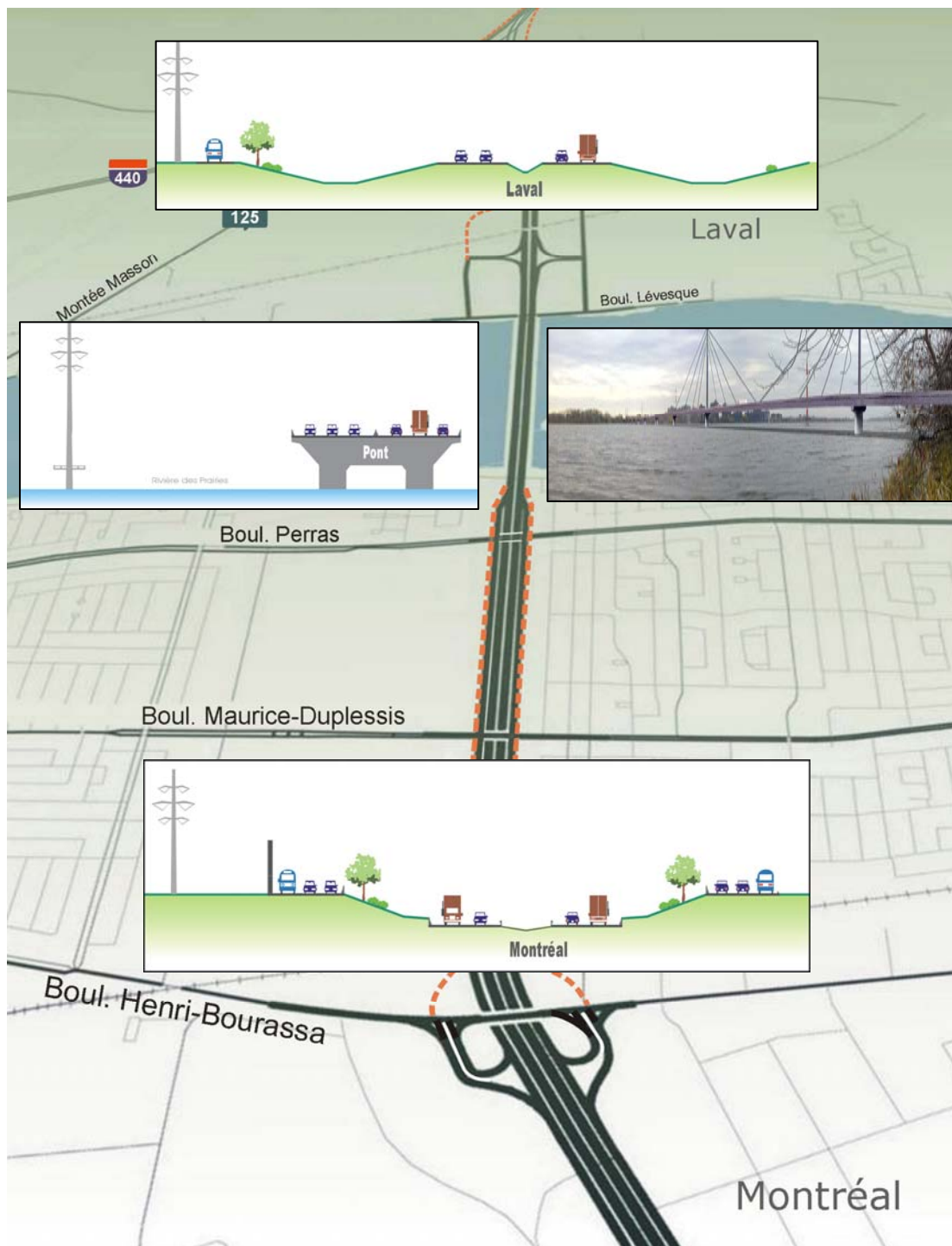
Projet

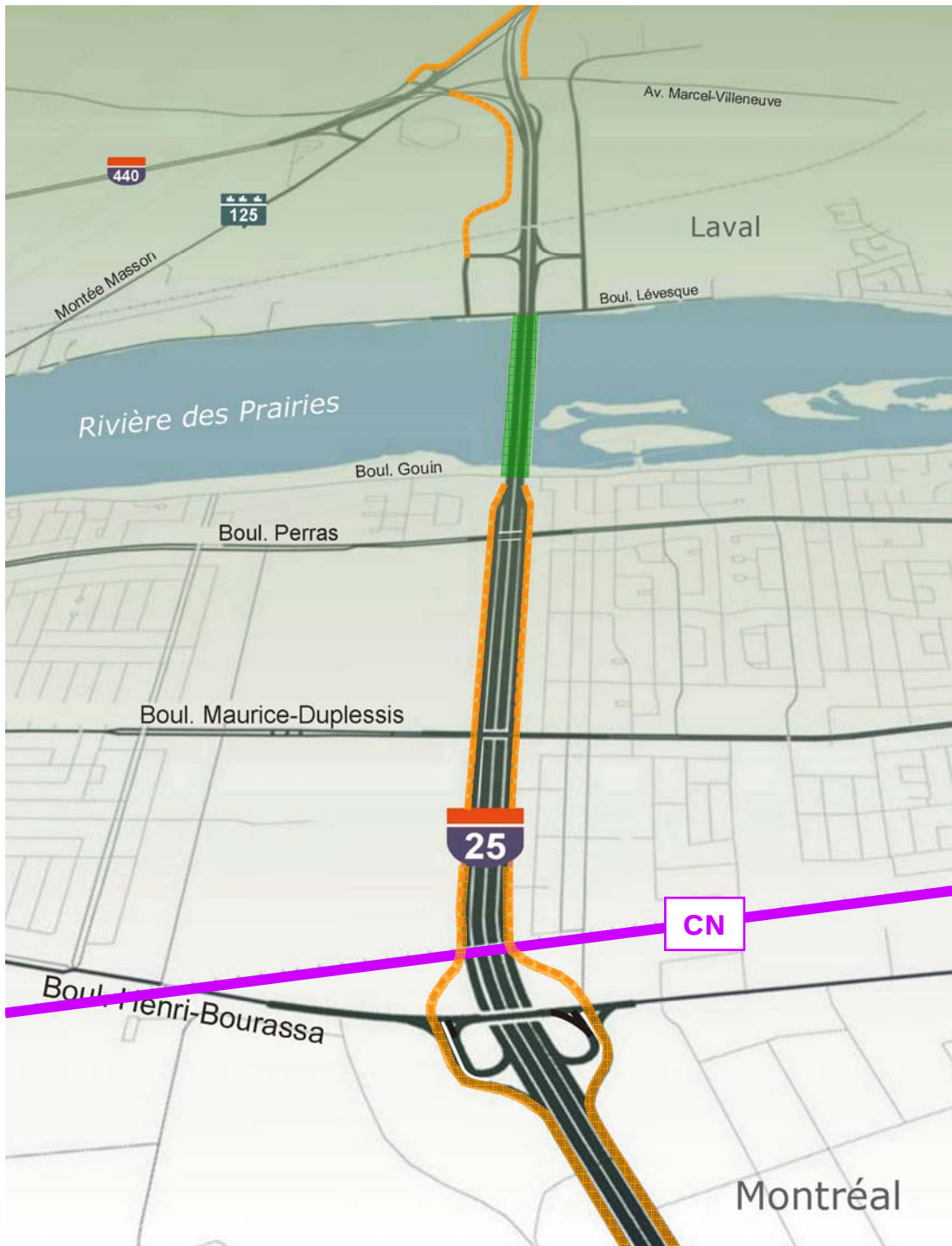
Autoroute à 4 voies :

- entre le boul. Henri-Bourassa et l'autoroute 440
- d'une longueur de 7,2 km
- en dépression avec chemins de desserte à Montréal
- au niveau du sol avec l'avenue Roger-Lortie à Laval

Pont à 6 voies de circulation

- Concept haubané au-dessus de la fosse à esturgeons





Projet

Autoroute à 4 voies :

- entre le boul. Henri-Bourassa et l'autoroute 440
- d'une longueur de 7,2 km
- en dépression avec chemins de desserte à Montréal
- au niveau du sol avec l'avenue Roger-Lortie à Laval

Pont à 6 voies de circulation

- Concept haubané au-dessus de la fosse à esturgeons

Voie réservée pour le transport en commun incluant un raccordement avec le futur train de banlieue de l'est et avec le métro Radisson

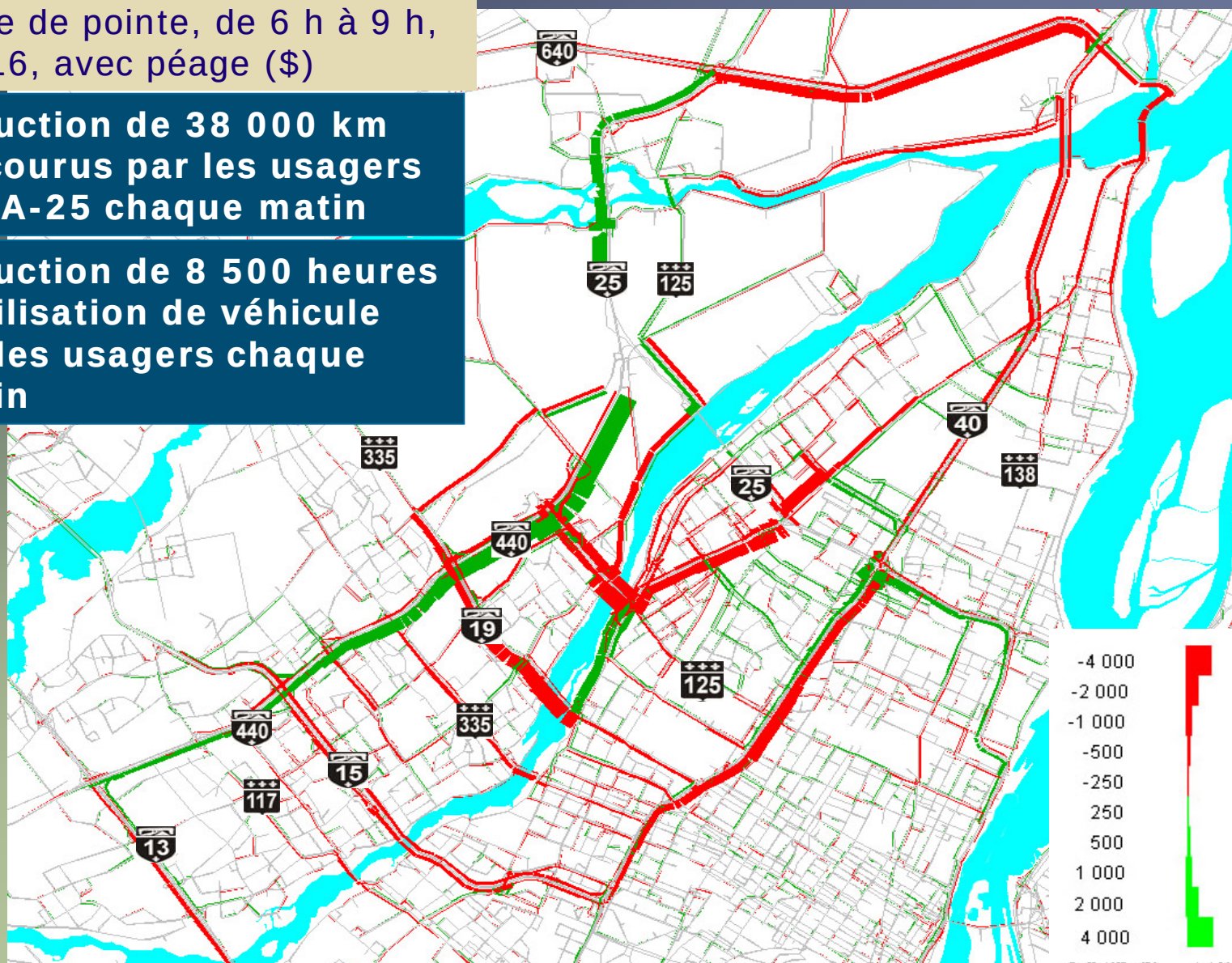
Lien piétons-cyclistes potentiel sur le pont à discuter avec Montréal et Laval

Variation des débits de circulation

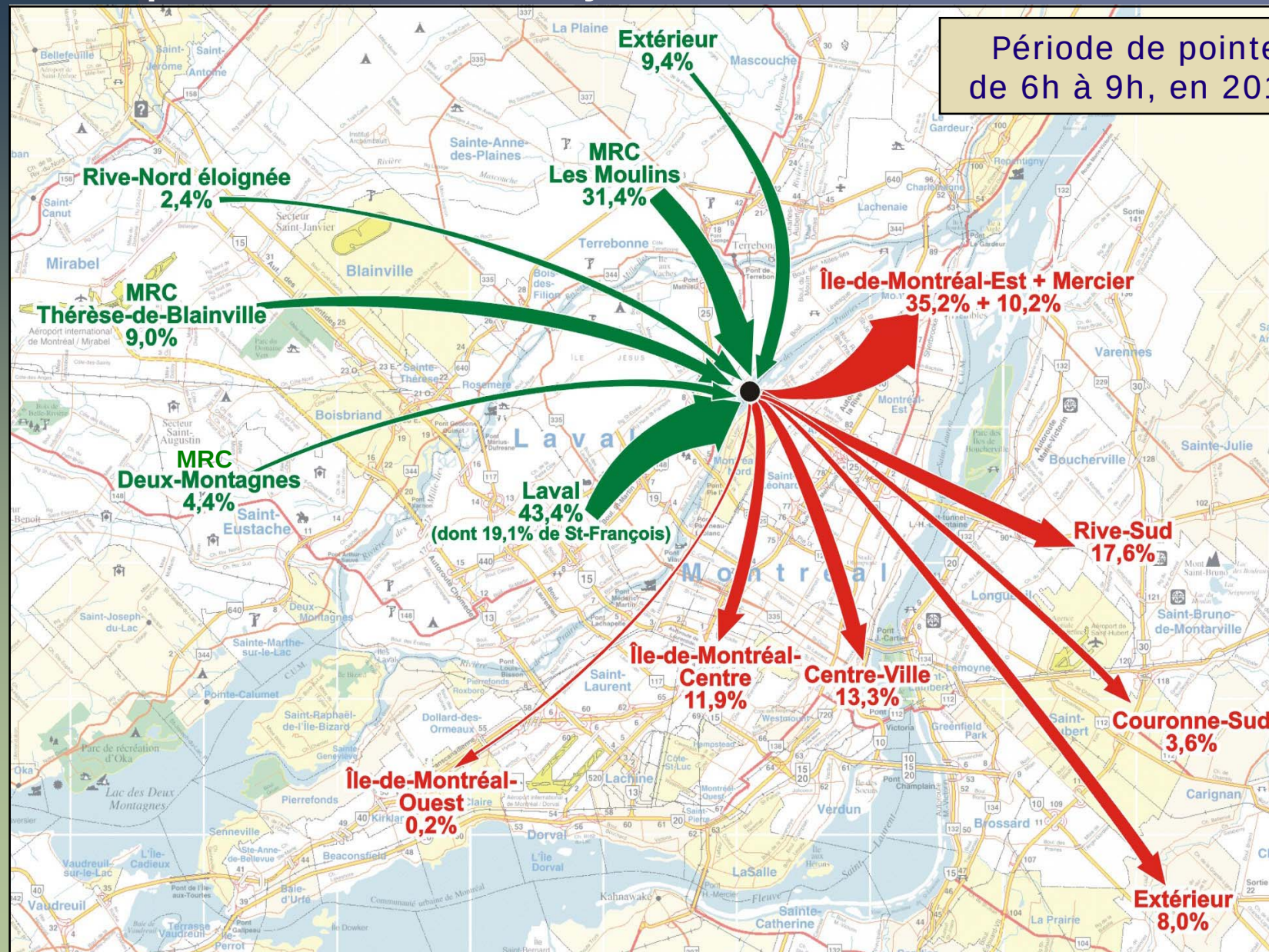
Période de pointe, de 6 h à 9 h,
en 2016, avec péage (\$)

Réduction de 38 000 km
parcourus par les usagers
de l'A-25 chaque matin

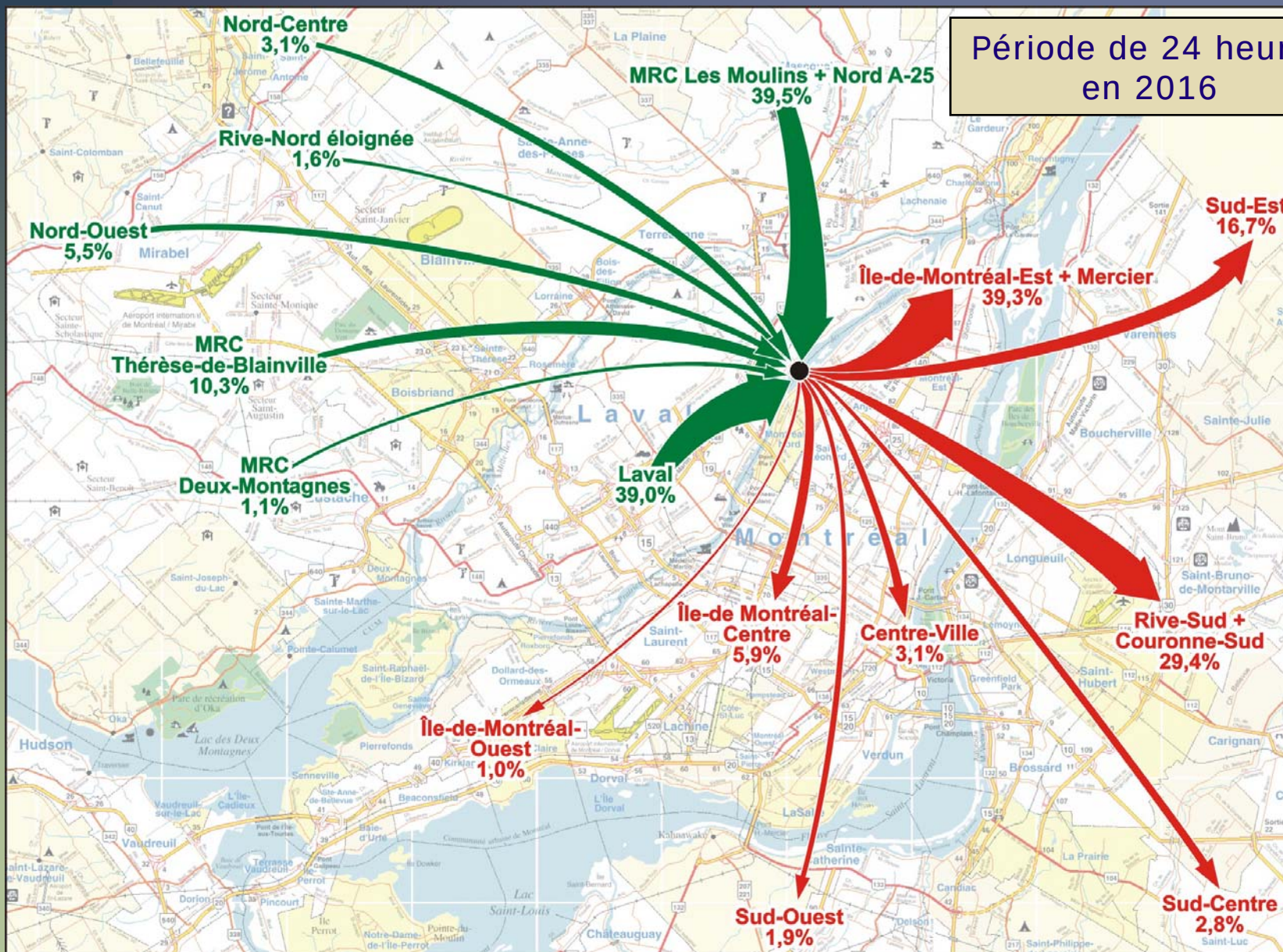
Réduction de 8 500 heures
d'utilisation de véhicule
par les usagers chaque
matin



Déplacements majeurs – tous véhicules

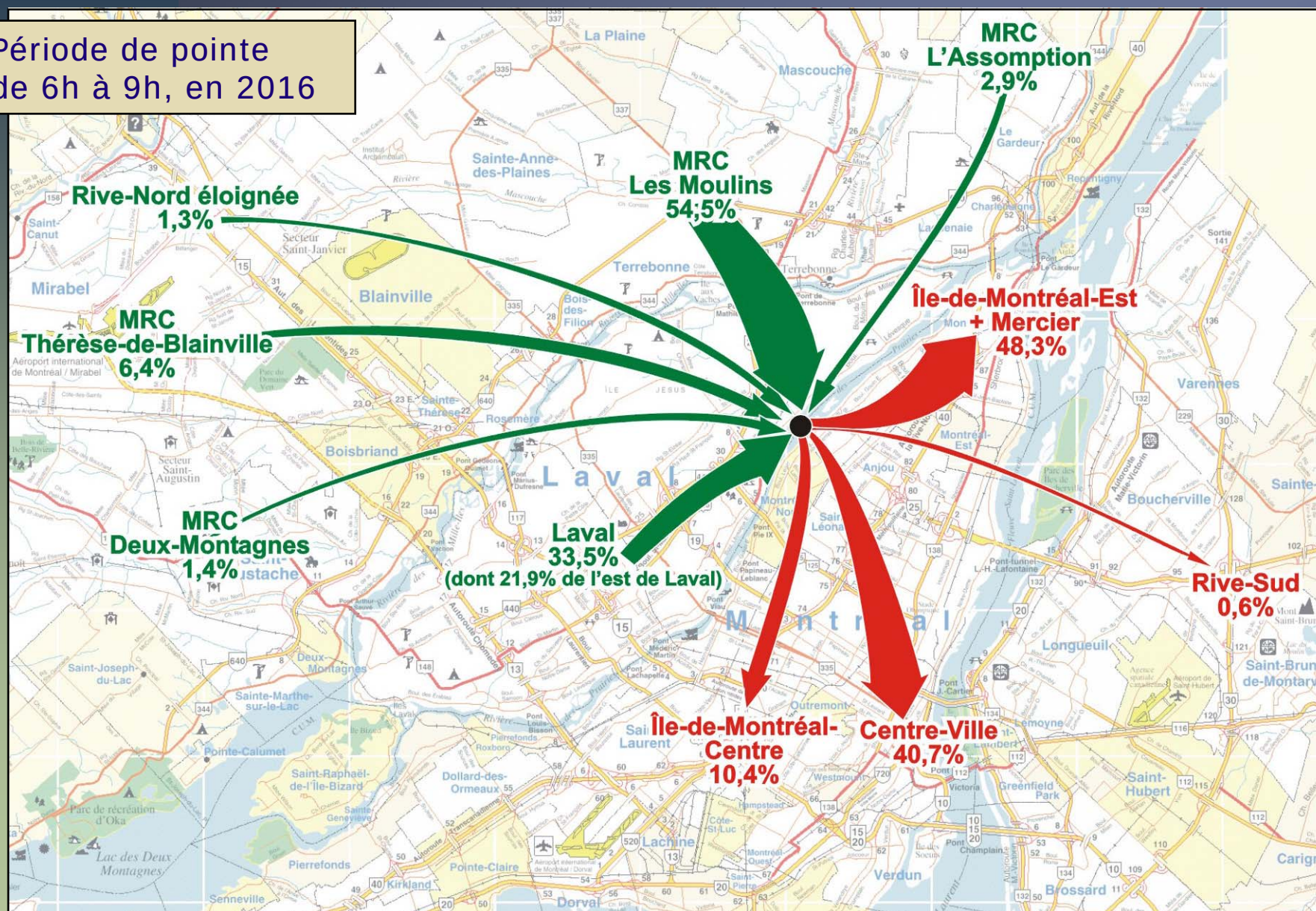


Déplacements majeurs – camions



Déplacements majeurs – transport en commun

Période de pointe
de 6h à 9h, en 2016



Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25
 - Contexte
 - Problématique
 - Projet
 - Environnement
 - En bref...

Environnement

Le milieu traversé et les mesures d'atténuation

Milieu traversé

- Espaces institutionnels
- Espaces résidentiels
- Fosse à esturgeon
- Îles
- Espace industriel
- Paysage
- Ruisseau De Montigny

Mesures d'atténuation

- Murs ou talus antibruit
- Murs ou talus antibruit
- Aucune pile dans la fosse
- Aménagements paysagers
- Aucun empiétement

Toutes les exigences environnementales du décret gouvernemental devront être respectées

Environnement

Effets globaux annuels
2016

- **Réduction d'environ 45 000 000 km parcourus pour les usagers**
- **Réduction d'environ 11 000 000 heures d'utilisation de véhicule dans la région métropolitaine**
- **Réduction de la consommation énergétique, des polluants et des gaz à effet de serre à l'échelle régionale: 10 000 000 litres d'essence en moins
22 000 tonnes de GES (équivalent CO₂) en moins**

Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25
 - Contexte
 - Problématique
 - Projet
 - Environnement
 - En bref...

En bref...

- **Élimination des détours inutiles dans l'est de l'agglomération**
- **Amélioration des conditions de circulation sur les liens entre Laval et Montréal ainsi que sur les artères locales**
- **Meilleure desserte de l'est de l'agglomération par transport en commun**
- **Soutien au développement des pôles économiques de l'agglomération**
- **Lien complémentaire (rocade) pour la circulation régionale**

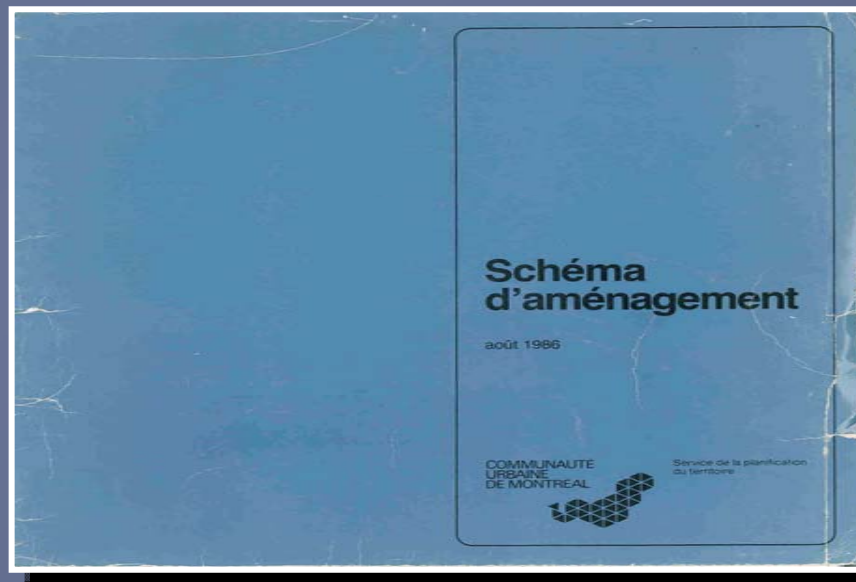




Voilà en bref le projet qui motive le ministère des Transports à vous consulter dans le cadre du processus de modifications à apporter au schéma d'aménagement afin de rendre l'intervention « Parachèvement de l'autoroute 25 » conforme aux objectifs de ce dernier

Présentation

- Le parachèvement de l'autoroute 25
- Les modifications au schéma d'aménagement



Les modifications au schéma d'aménagement (S.A.)

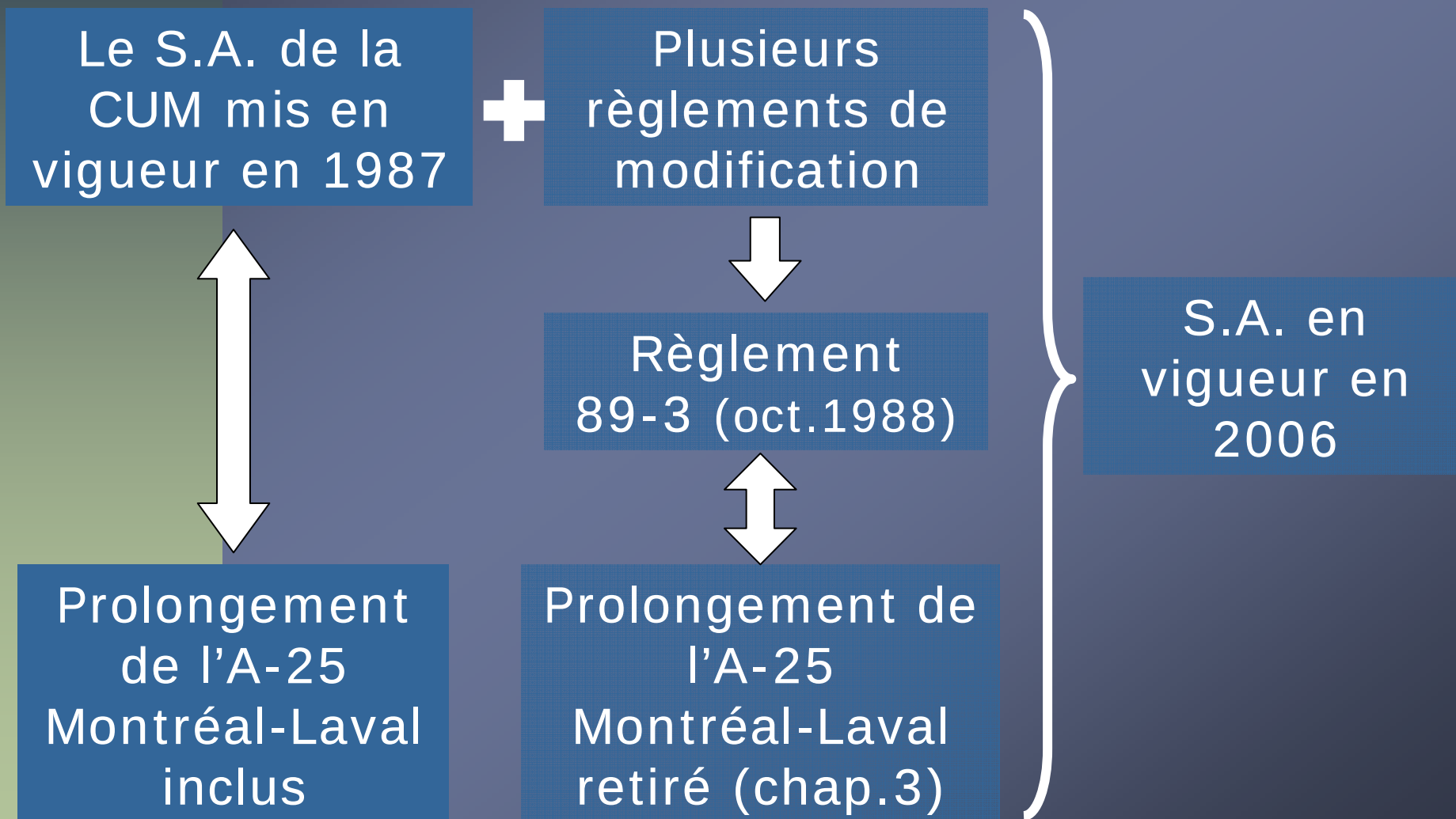


Schéma d'aménagement 1987

Chap. 1 : Situation actuelle et parti d'aménagement

« Actuellement, seul le prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute Métropolitaine et sa jonction avec l'autoroute 440 à Laval, est retenu dans la perspective de compléter le réseau global. Ce prolongement devrait permettre de décongestionner les voies locales et d'assurer le lien entre la partie nord-est du territoire et les installations portuaires.

Aucun autre projet d'autoroute, susceptible d'être réalisé dans l'horizon du présent schéma, ne paraît nécessaire »

=> Aucune modification par le règlement 89-3

Schéma d'aménagement 1987

Chap. 2 : Les grandes orientations d'aménagement

Infrastructures de transport – Principales voies de circulation

- Assurer la desserte des zones de développement et l'accès aux pôles d'activités;
- Assurer le meilleur niveau de service pour la circulation de transit intra et inter-sectorielle;
- Canaliser la circulation de transit vers un réseau de voies compatibles avec cette fonction;
- Limiter les prolongements du réseau autoroutier en vue de contrer l'étalement urbain ;
- Prévoir les raccords et prolongements nécessaires pour soulager le réseau de voies locales de la circulation de transit;
- Favoriser un meilleur accès aux secteurs enclavés ou mal desservis, par le prolongement de certains tronçons d'artères principales;
- Favoriser le développement d'une voie de circulation panoramique en bordure de certains plans d'eau entourant le territoire.

= > **Aucune modification par le règlement 89-3**

Schéma d'aménagement 1987

Chap. 3 : Le dossier cartographique

Principales voies de circulation

« Actuellement, le réseau autoroutier dessert assez adéquatement le territoire, et répond à l'ensemble des besoins de déplacement de la population; toutefois, dans le but de rencontrer les objectifs généraux qu'elle s'est fixés, et dans le but également d'optimiser l'efficacité et le niveau de service du réseau d'artères et d'autoroutes, la Communauté retient, dans le cadre de son schéma d'aménagement, les prolongements autoroutiers suivants, tels que montrés à la carte :

- **Autoroute 25, entre l'autoroute 40 (Métropolitaine) et le territoire de la ville de Laval ;**

[...]

Afin de rencontrer les objectifs généraux qu'elle a établis, et de corriger certaines lacunes du réseau existant, la Communauté propose les raccords et prolongements suivants :

[...]

- **Voies de service de l'autoroute 25 ; [...]** »

Schéma d'aménagement avec règlement 89-3

Chap. 3 : Le dossier cartographique

Principales voies de circulation

« Actuellement, le réseau autoroutier dessert assez adéquatement le territoire, et répond à l'ensemble des besoins de déplacement de la population; toutefois, dans le but de rencontrer les objectifs généraux qu'elle s'est fixés, et dans le but également d'optimiser l'efficacité et le niveau de service du réseau d'artères et d'autoroutes, la Communauté retient, dans le cadre de son schéma d'aménagement, les prolongements autoroutiers suivants, tels que montrés à la carte :

- **Autoroute 25, entre l'autoroute 40 (Métropolitaine) et le territoire de la ville de Laval ;**

[...]

Afin de rencontrer les objectifs généraux qu'elle a établis, et de corriger certaines lacunes du réseau existant, la Communauté propose les raccords et prolongements suivants :

[...]

- **Voies de service de l'autoroute 25 ; [...]** »

= > 3 modifications par le règlement 89-3

Schéma d'aménagement avec règlement 89-3

Chap. 3 : Le dossier cartographique

Principales voies de circulation

« Actuellement, le réseau autoroutier dessert assez adéquatement le territoire, et répond à l'ensemble des besoins de déplacement de la population; toutefois, dans le but de rencontrer les objectifs généraux qu'elle s'est fixés, et dans le but également d'optimiser l'efficacité et le niveau de service du réseau d'artères et d'autoroutes, la Communauté retient, dans le cadre de son schéma d'aménagement, les prolongements autoroutiers suivants, tels que montrés à la carte :

- ~~Autoroute 25, entre l'autoroute 40 (Métropolitaine) et le territoire de la ville de Laval ;~~

[...]

Afin de rencontrer les objectifs généraux qu'elle a établis, et de corriger certaines lacunes du réseau existant, la Communauté propose les raccords et prolongements suivants :

[...]

- ~~Voies de service de l'autoroute 25 ;~~ [...] »

= > 3 modifications par le règlement 89-3

Schéma d'aménagement avec règlement 89-3

Chap. 3 : Le dossier cartographique

Principales voies de circulation

« Actuellement, le réseau autoroutier dessert assez adéquatement le territoire, et répond à l'ensemble des besoins de déplacement de la population; toutefois, dans le but de rencontrer les objectifs généraux qu'elle s'est fixés, et dans le but également d'optimiser l'efficacité et le niveau de service du réseau d'artères et d'autoroutes, la Communauté retient, dans le cadre de son schéma d'aménagement, les prolongements autoroutiers suivants, tels que montrés à la carte :

- ~~Autoroute 25, entre l'autoroute 40 (Métropolitaine) et le territoire de la ville de Laval ;~~

[...]

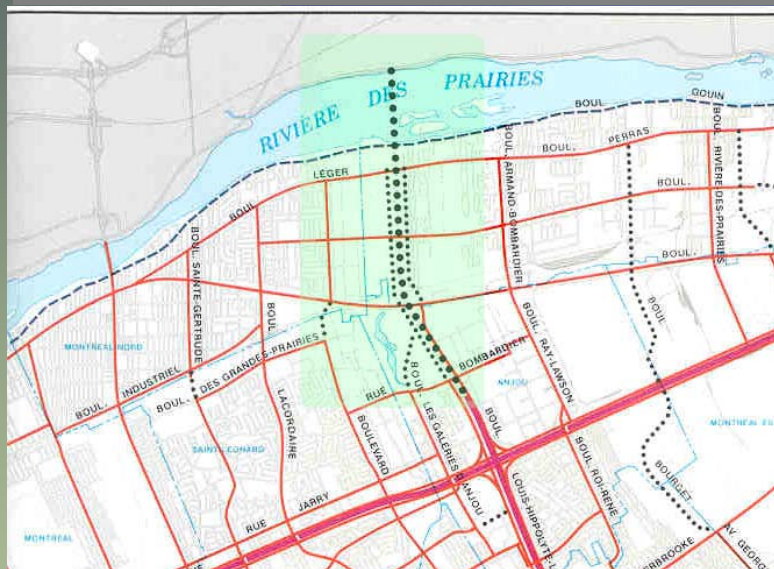
Afin de rencontrer les objectifs généraux qu'elle a établis, et de corriger certaines lacunes du réseau existant, la Communauté propose les raccords et prolongements suivants :

[...]

- **Prolongement de l'autoroute 25 en boulevard urbain d'un point à la rue Bombardier jusqu'au boulevard Perras**

Chap. 3 : Le dossier cartographique (suite)

S.A. 1987

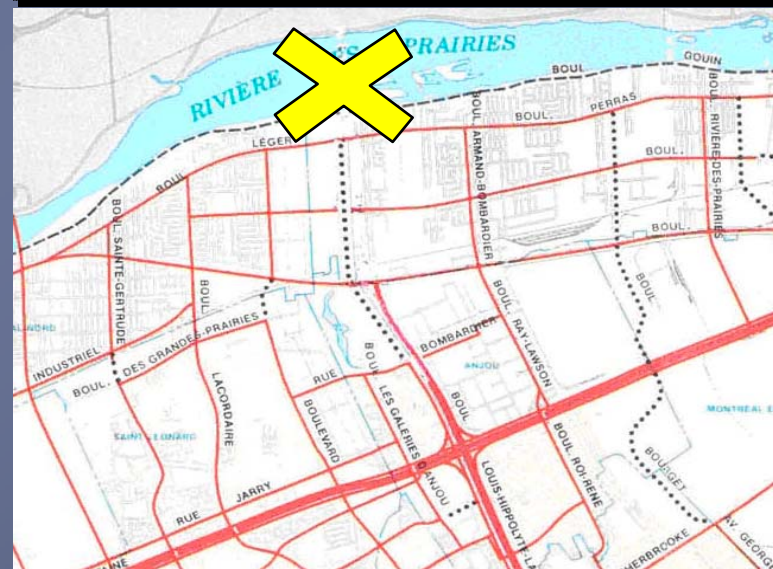


AUTOROUTES

— EXISTANTES

..... PROPOSÉES

Règlement 89-3



ARTÈRES PRINCIPALES

— EXISTANTES

..... PROPOSÉES

Les modifications au schéma d'aménagement (S.A.)

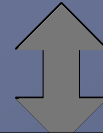
Le S.A. de la
CUM mis en
vigueur en 1987



Plusieurs
règlements de
modification



Règlement
89-3 (oct.1988)



Prolongement
de l'A-25
Montréal-Laval
inclus

Rétablir les mentions
relatives à l'A-25 tel-
les qu'elles figuraient
au chapitre 3 du S.A.
de 1987, et modifier la
carte en conséquence

S.A. 2006
avec
modifications
proposées



Prolongement
de l'A-25
Montréal-Laval
inclus

Les modifications au schéma d'aménagement (S.A.)

- Maintenir intégralement les objectifs du schéma d'aménagement puisque :
 - ceux-ci n'ont pas été modifiés par le règlement 89-3
 - le prolongement de l'autoroute 25 était reconnu conforme aux objectifs du S.A. avant l'adoption du règlement 89-3